

Guillaume et Amélie Drune, éleveurs porcins dans le Morbihan, ont suivi une formation pour mûrir leur projet de travail en commun (p. 51).

Travailler en couple

Partager sa vie et son travail, c'est un sacré challenge que relèvent de nombreux agriculteurs. À condition de communiquer et de définir le rôle de chacun.

Travailler avec son conjoint dans une exploitation, porter ensemble un projet dans les bons comme les mauvais moments, partager sa passion professionnelle, vivre les mêmes challenges... peuvent contribuer à souder le couple. À condition de prendre certaines précautions.

« Le couple doit avoir conscience que plusieurs sphères coexistent en permanence : la dimension conjugale, parentale et professionnelle. Si un conflit se joue du côté professionnel, il est important que ça ne rejaillisse pas sur le privé », observe Danièle Guilbaud, coach et médiatrice en Saône-et-Loire. Pour l'éviter, les conjoints identifieront s'ils se parlent comme associés, amoureux ou parents. Et ils apprendront à s'exprimer de manière professionnelle sur des sujets professionnels et à éviter la confusion et le chantage affectif : « Je ferai la traite quand tu arrêteras de fumer. »

Il est important que chacun soit reconnu pour ses compétences, quelle que soit l'histoire du couple. Trois cas de figure se distinguent : le conjoint rallie l'entreprise de l'autre, le binôme bâtit un projet commun ou chacun a déjà sa ferme. « Une femme qui rejoint son mari déjà installé doit l'interroger : Est-ce que je viens "chez toi" ? Ou est-ce notre affaire à tous les deux désormais ? C'est un questionnement délicat, mais essentiel »,

relève Danièle Guilbaud. Le couple se demandera ce que chacun attend de l'autre pour définir son identité professionnelle. « Tout dépend des personnalités : les leaders auront du mal à partager le pouvoir, alors que les suiveurs seront accommodants. À deux, on peut aussi admettre que l'un des conjoints soit leader dans la sphère professionnelle et l'autre suiveur. Et que l'inverse se produit dans la sphère familiale. Mais ça doit être dit et accepté », poursuit Danièle Guilbaud. En couple, la reconnaissance des compétences de chacun passe par celle liée à la famille. « Quantifions les tâches familiales dans le planning de la ferme, conseille Fanny Broucqsaute, animatrice-formatrice à l'Afocg Rhône (1). Cela les met en valeur et évitera de reprocher à l'autre une disponibilité moins importante pour le travail. »

UN STATUT JURIDIQUE ADÉQUAT

L'organisation du travail est un enjeu fort. « La répartition des tâches doit être claire pour que chacun ait sa zone de confort et de compétence, et qu'il soit reconnu par l'autre dans ses pôles de responsabilité. Cela diminue la charge mentale et évite de s'éparpiller. Le partage de l'information doit être discuté. Cela peut passer par un temps de réunion hebdomadaire ou la mise en place d'autres outils (agendas partagés, tableau de ●●●

... communication...), comme le feraient des associés ordinaires », indique Fanny Broucqsault.

Le statut juridique doit être en adéquation avec le projet humain. « Toutes les options sont possibles », souligne Virginie Rousselin, formatrice en relations humaines et animatrice à l'Atag (2), qui observe un « diktat de l'association » : « Un membre du couple peut avoir une envie plus familiale que professionnelle de rejoindre l'entreprise. Être associé lui mettrait une pression non désirée. Son conjoint attendra de lui qu'il partage les décisions, qu'il ait le même niveau d'autonomie, de responsabilités... Les motivations de chacun doivent être explicites : un simple soutien dans l'entreprise ou une égale implication. Le droit à l'erreur est moins vrai en couple. »

Quand la configuration de la famille évolue, avec le départ des enfants notamment, la question de la place de chacun se pose à nouveau. Un couple peut, à ce moment-là, redéfinir son projet pour les dix à quinze ans de carrière qui lui restent à accomplir.

Concilier vie privée et vie professionnelle est l'une des motivations fortes pour se lancer ensemble. « Ces agriculteurs ne veulent pas d'une vie où tout est dissocié. Au contraire, ils recherchent des temps de vie mêlés avec une unité de lieu, de temps et d'action. Ils reconnaissent qu'ils prennent moins de vacances qu'un salarié, mais ils voient davantage leurs enfants : au goûter, le mercredi... Leur métier leur donne aussi de la souplesse dans leur organisation », observe Virginie Rousselin. À condition que la charge de travail ne soit pas trop lourde et que le projet professionnel n'envahisse pas tout car « dans ce cas, on a tous les inconvénients ». Sans oublier de prendre soin de sa relation conjugale et de dégager des moments en amoureux...

PRENDRE LE TEMPS DE DISCUTER

Faut-il cloisonner le professionnel du privé ? Pour Danièle Guilbaud, « il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises habitudes. Tout dépend du fonctionnement de chacun. Pour certains, il est insupportable de parler boulot lors du repas. Pour d'autres, ce n'est pas un problème. Bien sûr, il n'est pas propice de se quereller

« Heureux de bientôt travailler ensemble »



Jusqu'à présent, Vanessa Vignes et Benoît Rouquet, éleveurs dans le Cantal, sont installés chacun sur leur ferme familiale.

« J e me suis installée en avril 2012 avec mes parents, Jean-Pierre et Sylvie, sur une exploitation de 90 ha et 80 vaches salers, à Vezels-Roussy, dans le Cantal. J'ai toujours voulu être agricultrice, même si mes parents y étaient initialement opposés. Notre ferme est très difficile à exploiter avec une surface morcelée, étalée sur plusieurs communes, pentue et non mécanisable. » Forte de sa détermination, Vanessa Vignes développe une production de volailles avec une vente annuelle, en direct sur l'exploitation, de 1 500 poulets, pintades, canards, oies, chapons et dindes. « Le bouche-à-oreille a suffi pour développer un marché porteur. Avec une large part d'autoconstruction, j'ai investi 30 000 euros, dont 50 % de subventions, dans le poulailler et le laboratoire », explique la jeune femme.

Une passion commune

Son compagnon, Benoît Rouquet, démarre son parcours par quatre ans de salariat chez un paysagiste et un an à la jardinerie Florinand. Le départ à la retraite de son oncle et de sa tante, André et Raymonde Rouquet, est l'occasion de s'installer sur leur ferme, à Marcolès, dans le Cantal, en décembre 2014. L'exploitation d'un seul tenant, mécanisable, compte alors 38 ha, 40 prim'holsteins et un atelier de 300 porcs à l'engraissement. « Depuis l'enfance, j'ai toujours aimé l'élevage, bien que mes parents ne soient pas dans le métier. Cette exploitation est très fonctionnelle. J'admire le courage de Vanessa dont l'élevage parental exige un

travail physique pénible. De plus, c'est elle qui fait les trajets de 35 km de virages entre les deux fermes, deux fois par jour », souligne Benoît.

Désireux de vivre ensemble autrement que le soir à partir de 20 h-21 h, Benoît et Vanessa, en couple depuis douze ans, projettent donc de travailler l'un avec l'autre. Ils ont choisi l'exploitation de Benoît pour sa fonctionnalité. Depuis 2014, la porcherie et les bâtiments de stockage ont été réaménagés, 10 ha de bois ont été arrachés et le troupeau a augmenté. Il compte 45 vaches sélectionnées pour une référence de 390 000 litres de lait AOP bleu d'Auvergne et Cantal. « Mon rêve serait d'élever des vaches, mais nous ne trouvons pas de foncier disponible à Marcolès, explique Vanessa. Pour l'heure, nous réfléchissons à la production que je pourrais mettre en place en m'installant avec Benoît. Peut-être à nouveau des volailles, des porcs élevés sur paille et sous signe de qualité du capelin... »

L'objectif du couple, fort de sa propre expérience et de celle des couples d'éleveurs de la famille, est de travailler ensemble, tout en partageant, à parts égales, un pouvoir de décision et d'action. « Nous nous réjouissons d'exercer enfin l'un avec l'autre ce métier librement choisi par chacun. C'est l'un des plus beaux au monde, et c'est un atout de partager une passion commune pour l'élevage. Nous en connaissons les exigences en temps de travail, en énergie et en risques », s'enthousiasment Vanessa et Benoît, également occupés à la construction d'un toit commun avec l'envie de fonder une famille.

MONIQUE ROQUE MARMEYS

devant les enfants. » Pour la coach, l'important est de travailler sur la qualité de la relation : comment je m'exprime quand je m'adresse à l'autre ? Comment lui faire comprendre ce que je vis ? Comment mettre des mots sur mes émotions ? « Aborder un sujet délicat nécessite un temps d'introspection pour clarifier ses besoins. Cela permet de dire ce que l'on veut, plutôt que de manifester ce qu'on ne veut pas et qui nous met en colère », analyse Danièle Guilbaud. Si on détecte que le problème est conjugal et non pas professionnel, il faut s'orienter vers un conseiller matrimonial.

Nombreux sont les conjoints qui travaillent à l'extérieur et donnent un coup de main. « Il faut vérifier la clarté de ce choix », prévient Danièle Guilbaud. Autrement dit interroger le libre choix du compagnon : le vit-il bien ? Est-ce une vraie demande de l'exploitant ? Là encore, ne pas rester dans les non-dits. Travailler en couple demande d'avoir « des personnalités qui s'entendent bien au travail, des motivations individuelles fortes, un projet commun, des règles d'organisation claires et une bonne communication », résume Virginie Rousselin. Pas si simple ! Des formations collectives ou des accompagnements individuels peuvent aider à relever cette gageure. **AUORE CŒURU**

(1) Agir pour la formation collective à la gestion.
(2) Association tarnaise pour le développement de l'agriculture de groupe.

CHIFFRES CLÉS

Des femmes incontournables

- En 2017, les femmes comptaient 110 300 chefs et 23 500 collaboratrices d'exploitation, soit un total de près de 134 000. Elles représentaient 28 % des non-salariés agricoles (données MSA).
- La même année, environ 140 000 femmes d'exploitants, sans statut de non-salarié agricole, déclaraient aider à la gestion de l'exploitation. Elles étaient salariées dans l'entreprise de leur conjoint ou dans une autre (données MSA).
- Enfin, il reste des agricultrices sans statut, participant généralement à l'activité professionnelle de leur mari. La MSA avance le chiffre de 5 000 femmes.



À l'approche de la retraite, Lucienne et Alain Hercouët partagent la passion du vélo.

Isabelle Lejas

« Nous prenons du temps en couple »

Gravir le col de la Cayolle et celui de la Bonette, dans les Alpes du Sud, conjuguer randonnées et bivouacs, faire des balades dominicales... Il y a deux ans, les époux Hercouët se sont découvert une nouvelle passion : le vélo. « Depuis le départ de la maison de nos trois enfants, nous recherchions une activité à pratiquer en commun, mais qui ne nous imposait pas de contraintes horaires », raconte Lucienne, 61 ans, débordante d'énergie. En Gaec avec son mari Alain, 56 ans, ils produisent du lait bio à Saint-Jacut-les-Pins, dans le Morbihan. « Nous y avons pris goût. Dès que possible, nous essayons de nous échapper », poursuit Alain. Cinéma tous les dimanches soir, pratique de la bombarde (1) pour Alain et « chiffonneries » (2) pour Lucienne. Les associations et activités ne manquent pas dans le pays de Redon.

Priorité au bien-être

Il y a deux ans, le couple a embauché un salarié à plein-temps, ce qui lui permet de disposer d'un week-end par mois. « L'idéal serait d'en avoir deux. » Son objectif : profiter de bonnes choses à deux. « Désormais, notre priorité c'est le bien-être de l'humain, car ça n'a pas toujours été le cas », témoignent les exploitants. En 2014, ils ont délocalisé le site de l'élevage à 200 mètres de l'ancien, enclavé dans le hameau où ils habitent. Les bâtiments étaient devenus obsolètes, les installations inadaptes. « On se cassait le dos. » Ce nouvel

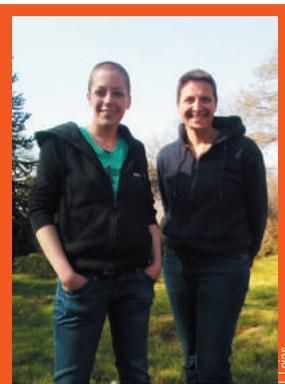
outil fonctionnel sera aussi un atout pour la transmission le moment venu.

« Tout n'a pas été rose »

Depuis leur installation en 1992, après une première carrière, tous les deux comme enseignants en lycée agricole, la ferme n'a pas cessé d'évoluer : démarrage sur 40 ha avec 40 vaches et des porcs à l'engraissement, association avec un voisin, puis décès de ce dernier, passage en bio en 2009, construction d'un nouveau site pour accueillir 80 vaches et augmentation de la surface à 120 ha.

« Tout n'a pas été rose. Je suis passée par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, se remémore Lucienne. Au travail, l'organisation n'a jamais été formalisée et ça a toujours bien fonctionné. Mais on a souvent eu l'impression de courir après le temps. » D'autant plus qu'Alain a été maire de la commune pendant treize ans. Cela ne les a pas empêchés de partir en vacances une semaine par an et d'inscrire les enfants à une activité sportive et musicale. « J'ai toujours fait en sorte que la maison ne soit pas une annexe de la mairie », souligne Lucienne. « Aujourd'hui, avec la fatigue physique qui se fait plus pesante, nous apprécions notre mode de vie. Il n'aurait pas forcément été possible avec un associé. On est heureux de travailler en couple dans le pays redonnais ! », sourient-ils. ISABELLE LEJAS

(1) Instrument à vent, à anche, au son puissant, d'origine bretonne.
(2) Restauration de vieux meubles, décoration...



« UN PROJET DE VIE AVANT TOUT »

« Travailler en couple » dans une ferme sera une découverte pour Audrey Lopez, 36 ans, et sa conjointe, Lauriane Achard, 37 ans (à gauche sur la photo). Non issues du milieu agricole, elles prévoient de reprendre une exploitation sous forme de Gaec en janvier 2020. En attendant, Audrey est en contrat de parrainage avec les cédants sur un élevage, conduit en bio, de quarante vaches et cinquante hectares à Ploërdut, dans le Morbihan. « Notre chance est de reprendre une ferme sur un territoire que nous connaissons très bien. Nous n'avons jamais subi de remarques du fait du couple que nous formons. Ailleurs, cela aurait peut-être été perçu différemment », estime Audrey, qui sillonne la campagne depuis cinq ans comme salariée du service de remplacement. Lauriane a créé une épicerie dans le village en 2014 : « Nous avons un bon réseau localement et les cédants, très investis, nous mettent en contact avec le leur. » Le travail physique ne devrait pas être un handicap, car il s'agit d'un système pâturant réfléchi, avec mono-traite et vélages groupés. Elles ont davantage de craintes avec la mécanique, mais envisagent d'apprendre et savent qu'elles pourront compter sur des coups de main. « Reprendre une exploitation en commun, c'est avant tout un projet de vie et l'envie de travailler ensemble », dit Lauriane. I. L.

Isabelle Lejas

« Nous nous répartissons les tâches professionnelles et familiales »

Couple, parents et associés. Âgés respectivement de 30 et 31 ans, Margaux Ollagnier et Clément Roux ont choisi, il y a quelques années, de partager vie familiale et vie professionnelle. La tête sur les épaules, ils n'ont pas voulu brûler les étapes. « Nous avons pour projet de nous installer ensemble en maraîchage. Pour être sûrs que nous allions nous entendre au travail et pour nous perfectionner techniquement, nous avons enchaîné des périodes de *woofing* (1) et de salariat dans diverses exploitations légumières françaises », explique Margaux. Après un BPREA (2) pour Clément et une saison d'ouvrière agricole pour Margaux, ingénieur agricole, ils s'installent « hors cadre familial », en janvier 2017, sur la commune de Haute-Rivoire, dans le Rhône. Ceci grâce à des terres issues d'un ancien élevage laitier. « Nous avons créé notre ferme de toutes pièces. Il a fallu monter les serres, préparer les terrains, trouver des débouchés... », énumère Clément. Au bout d'un an et demi, les deux associés du Gaec se décident à suivre la formation « Œuvrer en couple sur son exploitation agricole », proposée par

l'Afocg (3) du Rhône. « Elle était inscrite dans notre plan personnel de professionnalisation, mais nous n'avions pas eu le temps d'y participer au démarrage de notre activité, expliquent-ils. Au final, c'est mieux ainsi, car nous avons l'expérience du travail à deux. Nous avons très vite défini quels étaient nos points sensibles et analysé nos difficultés au quotidien. »

DÉFINIR SES RESPONSABILITÉS

« Au cours de ces trois jours de formation, nous avons clarifié notre relation professionnelle. Nous nous sommes rendu compte que nous avons tous les deux une grosse charge mentale. Chacun pensait à tout, sans que nous ayons pour autant le même ordre de priorité. Ce qui pouvait engendrer des situations complexes où ni l'un ni l'autre n'était en capacité de trancher et où nous pouvions parfois nous en vouloir mutuellement », avoue Margaux. Des règles ont donc été mises en place avec une répartition des tâches plus précise. Par exemple, Clément s'occupe de l'irrigation des cultures de plein champ et du marché de Saint-Genis-Laval. Quant à Margaux, elle gère l'irrigation dans les serres, la vente à la ferme et les paniers. « Chacun

prend les décisions en fonction de ses responsabilités », indiquent-ils. D'autres sont prises en commun, par exemple pour de gros investissements.

CHACUN SA SEMAINE

Les deux associés se sont aussi imposés un temps d'échange, le lundi matin, pour discuter des tâches à réaliser au cours de la semaine.

Dans le cadre privé, des règles ont également été établies. Les jeunes parents ont mis en place une alternance pour prendre soin de leur fils Lucas, âgé de 2 ans. Une semaine sur deux, chacun en a la garde avant et après la nounou et le mercredi après-midi. « Nous essayons aussi de nous octroyer des moments en amoureux et quelques jours de vacances en famille », indique les jeunes producteurs. Pour eux, la clé de la réussite tient dans la rigueur. « Cela rend le travail plus fluide et évite que les sphères privées et professionnelles soient trop mélangées. »

CAMILLE PENET

(1) Travailler bénévolement sur une ferme en échange du gîte et du couvert.
(2) Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole.
(3) Agir pour la formation collective à la gestion.



Margaux Ollagnier et son compagnon Clément Roux, maraîchers dans le Rhône, ont mis en place des règles pour mieux gérer leur quotidien dans la vie et à la ferme.

Camille Penet

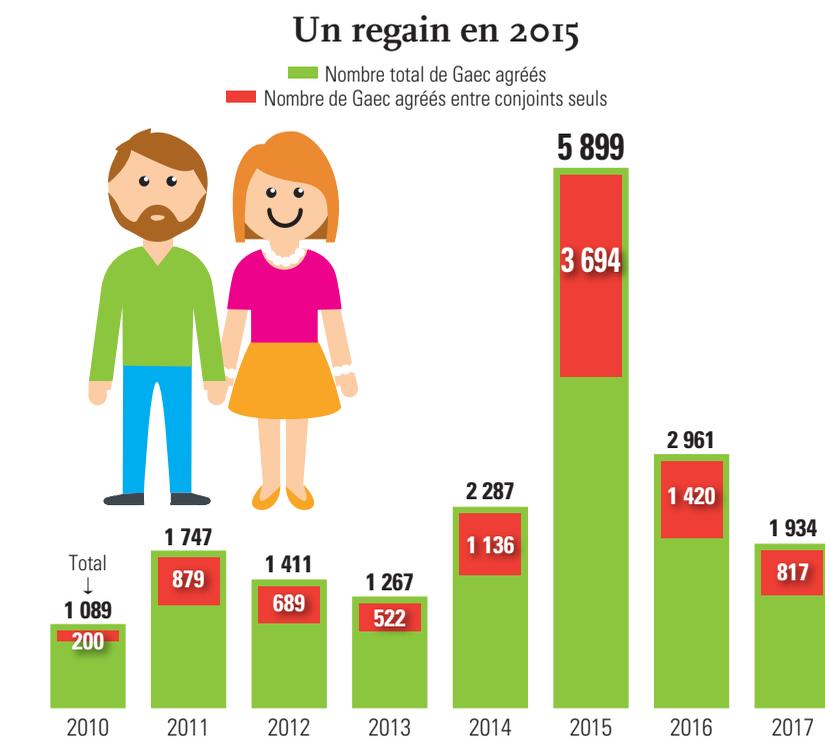
Le boom des Gaec entre conjoints

Depuis 2010, il est possible de créer des Gaec entre deux conjoints (époux, pacsés, concubins) qui en sont les seuls associés. Près de 10 000 couples ont fait ce choix.

L'autorisation du Gaec entre conjoints était une revendication puissante et de longue date des femmes. Elle a été accordée en 2010 par la loi de modernisation de l'agriculture. « Il y avait un mouvement suffisamment fort et tangible pour aller vers le Gaec entre conjoints avec l'espoir, aussi, que ça accélère le mouvement d'autonomie de chacun des membres du couple », décrypte Éric Mastorchio, directeur adjoint de Gaec et Sociétés.

Aides Pac

Au démarrage, les couples accédaient seulement à la transparence du point de vue fiscal. « C'est la reconnaissance économique, en 2015, de chaque associé à proportion du capital détenu, qui a suscité un boom de créations de ces groupements », poursuit l'expert. Pour bénéficier de la transparence vis-à-vis des aides Pac, il n'était plus nécessaire de justifier d'un regroupement d'exploitations autonomes préexistantes. Beaucoup de nouveaux Gaec ont alors résulté d'une transformation d'une société



entre époux ou de l'entrée d'un conjoint sur une exploitation individuelle. L'infographie ci-dessus illustre cet engouement : 3 694 Gaec entre conjoints ont été agréés pour la seule année 2015.

Des critères d'agrément identiques

Les Gaec entre conjoints doivent respecter les mêmes critères d'agrément que les autres : répartition égalitaire des droits de vote, de la gérance, rémunération du travail pour chaque associé,

interdiction de la pluriactivité sauf dérogation... L'agrément suppose que les associés réfléchissent à leur répartition des tâches et qu'ils formalisent leur organisation du travail dans un règlement intérieur. « Il faut en profiter pour aborder les spécificités du travail en couple. Par exemple pour les congés ou les week-ends, se renseigner auprès d'un service de remplacement ou organiser de l'entraide avec des voisins », conseille Éric Mastorchio.

AUORE CŒURU

PROTÉGER JURIDIQUEMENT SON COMPAGNON

Un couple qui travaille ensemble doit décider de son régime juridique pour protéger au mieux chaque conjoint et le patrimoine. Parmi les différentes formes de vie à deux, « l'union libre est à proscrire, estime Pierre Pineau, juriste au CER France Ardèche. Les conséquences juridiques et fiscales peuvent être catastrophiques : en cas de décès, le concubin n'est pas héritier et la taxation est importante. » Pour le mariage ou le Pacs,

chaque couple doit s'interroger sur les objectifs qu'il poursuit pour privilégier un régime ou un contrat plutôt qu'un autre : quelles conséquences sur les biens, les dettes, les acquisitions, les enfants d'un premier lit, le bail rural, la fiscalité... « C'est au droit de s'adapter aux personnes, à leur situation et à leur projet », martèle le juriste. Il faut analyser la situation en cas de décès d'un des conjoints ou de divorce. À noter que

le choix n'est pas figé dans le temps. Il faut aussi réfléchir à un cadre juridique pour le statut des personnes, car « la pire des situations est qu'un membre du couple n'en ait pas. » Aucun statut social n'est à négliger : chef d'exploitation ou co-exploitant. Mais aussi celui de conjoint-collaborateur dont le coût est faible, ou de salarié, dans le respect du lien de subordination, avec ses prestations favorables (congé parental par exemple).

« Je suis salariée sur l'exploitation avec mon mari »

Amélie Drune est salariée du Gaec dont sont associés son conjoint, Guillaume, et sa mère.

Après dix ans comme salariée en production porcine, Amélie Drune est revenue sur l'exploitation familiale située à Tréal, dans le Morbihan, au départ en retraite de son père en janvier 2018. Retrouvant ainsi sa maman et son conjoint, Guillaume, 29 ans, associé en Gaec avec ses beaux-parents depuis 2013 sur un élevage de 250 truies et 120 ha de SAU. « Mes parents auraient préféré que je m'installe tout de suite, mais nous avons décidé de nous donner du temps et j'ai opté pour le salariat », raconte Amélie, 31 ans.

MÛRIR UN PROJET COHÉRENT AVEC SES VALEURS

Un choix clairement assumé. « Dès mon retour, j'ai eu à cœur de m'investir à fond dans mon emploi. Je n'avais pas envie de me plonger dans le parcours à l'installation, repartir vers des formations », explique la jeune femme au caractère bien trempé. Le ratio de deux hommes pour une femme s'inversant sur l'élevage, Amélie et Guillaume voulaient aussi observer comment le travail allait s'organiser.

« Nous souhaitons surtout nous assurer que nous étions capables de travailler ensemble, confie le jeune couple, conscient de l'importance des relations humaines. Cette aventure, ce n'est pas rien. On met tous nos œufs dans le même panier. »

Forts de toutes ces interrogations et à la recherche d'échanges d'expériences, les deux éleveurs ont participé à une formation de deux jours intitulée « Travailler en couple », mise en œuvre par la chambre d'agriculture en mars dernier. Même si l'organisation est désormais bien rodée sur l'exploitation, l'un et l'autre connaissant son poste et ses responsabilités, ils ont trouvé des pistes d'amélioration. Rédiger un règlement intérieur par exemple, car même entre conjoints, cela permet d'écrire noir sur blanc des objectifs (pour les vacances, les week-ends...). « Chacun a son interprétation des tâches à accomplir et ce n'est pas forcément une évidence pour les autres », assure l'éleveuse. Des exercices sur la communication bienveillante leur ont permis d'apprendre à

se dire les choses en partant des faits. Entre époux, il n'est pas toujours facile de laisser les soucis d'ordre privé en dehors du travail. Ce qui est sûr, c'est qu'Amélie et Guillaume ont un objectif commun : dégager du temps pour la famille et voir grandir leurs enfants. Parents de deux petits de 5 et 2 ans, ils sont soucieux de concilier au mieux leur vie privée et leur vie professionnelle. Aujourd'hui, ils ont une structure cohérente, mais à l'avenir, ils devront apprendre à déléguer pour embaucher. « Nous avons retenu qu'il est important de mûrir notre projet afin qu'il corresponde à nos valeurs. » Pour eux, elles se traduisent par cette citation : « Il faut travailler pour vivre et non pas vivre pour travailler. »

ISABELLE LEJAS

L'EXPERT

« Réfléchir à son organisation et non la subir »

« Dans le cadre de l'installation, nous proposons une formation "Travailler en couple". Elle fait suite à celle que nous proposons sur "Les relations entre associés", mais en étant adaptée plus spécifiquement aux conjoints. Au programme : photo langage, tests de personnalité et méthode DESC (décrire la situation, exprimer ses émotions, solutions, conséquences positives) pour susciter des échanges. Dégager du temps, travailler dans la bonne humeur, craindre la routine ou de se

retrouver en vase clos... les attentes et les inquiétudes sont diverses. Il n'y a pas de recettes toutes faites. L'idée est de se poser les bonnes questions pour réfléchir à son organisation plutôt que de la subir. »

NATHALIE DARRAS,
CONSEILLÈRE
EN RELATIONS HUMAINES
À LA CHAMBRE
D'AGRICULTURE DE BRETAGNE

